

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 6 & 7 juillet 2017**

Rapport n° CR 2017-084

**POUR UNE POLITIQUE RÉGIONALE AMBITIEUSE
DE VALORISATION DU PATRIMOINE**

Amendement

A l'article 2 de la délibération, au premier alinéa après les mots « *aux maisons d'artistes et aux musées* », insérer la mention suivante :

« ,au patrimoine du XX^{ème} siècle, au patrimoine industriel, à l'architecture rurale, à la mémoire matérielle et immatérielle »

Le règlement d'intervention afférent au dispositif de l'article 2 est modifié en conséquence.

EXPOSE DES MOTIFS :

Malgré quelques points positifs, cette délibération opère un retour en arrière dommageable sur la conception qu'a notre collectivité du patrimoine. A l'image des subventions accordées depuis le début du mandat, la politique proposée est un soutien quasi-exclusif au patrimoine vernaculaire, notamment religieux, tandis que le patrimoine plus récent lié au travail, à l'industrie, aux évolutions urbaines ou encore à l'agriculture est laissé de côté.

A l'inverse par cet amendement, nous proposons d'affirmer la volonté de la Région de subventionner tous les types de patrimoine, y compris ceux liés à l'histoire populaire et ouvrière de notre région capitale, qu'ils soient matériels ou immatériels.



Céline MALAISÉ

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 6 & 7 juillet 2017**

Rapport n° CR 2017-084

**POUR UNE POLITIQUE RÉGIONALE AMBITIEUSE
DE VALORISATION DU PATRIMOINE**

Amendement

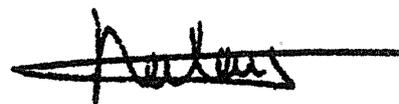
Après l'alinéa 3 de l'article 2 de la délibération, insérer la mention suivante :

« Ce label sera décerné par un jury d'attribution, composé d'au moins 16 membres constitués à parité d'experts et d'élu.e.s régionaux.ales qui seront désigné.e.s à la proportionnelle des groupes. »

EXPOSE DES MOTIFS :

Nous considérons que l'attribution de ce label « patrimoine d'intérêt régional » relève de choix dont les élu.e.s ne doivent pas être dessaisis.

Or la délibération ne fait aucune mention des modalités d'attribution. Nous proposons donc que pour ce qui concerne l'étude approfondie des candidatures soit constitué un jury pluraliste d'experts et de conseiller.e.s régionaux.ale.s.



Céline MALAISÉ